



Compte rendu de réunion

Comité Directeur

17 septembre /2020 (visio-conférence)

La visio-conférence a commencé à 17 h 40

Présents :

Didier Rami, Lionel Allasio, Annick Bellet, Xavier Berthelot, Vincent Denhez, , Lan Despeyroux, Frédéric Desplats, Gisèle Gallet, Chantal Lassus, Philippe Michelutti, Michel Pascal, Pierre Peruzzetto ; Jackie Racinais, Michel Terpand, CTSR : Nicolas Jonette.

Excusés : Bernard Barascud, Pierre Bérail, Thierry Broucke, André Cabrera, Pascal Champion, Maurice Dejean Thérèse Droui, Alain Dupin, Anne Fourmaud, Lionel Leloir, Christine Marleaux, Jean Winterstan ; Michel Henner (Médecin).

Ordre du jour :

- Arbitrage
- Extrait casier judiciaire n°3
- Reprise dans les clubs
- Conventions Archers en Pôles ou à l'INSEP
- Assemblée Générale
- Questions diverses (calendrier ; formations ; bureau et stockage ; demande subvention)

ARBITRAGE

Michel TERPAND, PCRA, rappelle le litige opposant le CRTAO à JJ.B., coach d'une archère sur un tir en salle et par ailleurs arbitre, pas en service ce jour-là. L'archère s'était présentée dans une tenue jugée incorrecte par les arbitres de la compétition, qui lui avaient demandé de rectifier sa tenue sous peine de ne pouvoir participer. Elle avait obtempéré, et tout s'était passé normalement, jusqu'à la remise des récompenses, quand l'archère s'est à nouveau montrée dans une tenue et une attitude décriée par tous. Ces faits ont été relatés dans le compte-rendu d'arbitrage. JJ.B. a ensuite contesté les arbitres du concours, trouvant la tenue de son archère « correcte », ce qui a amené la décision de demander une sanction contre lui. JJ.B. voulant entrer en procédure, il a été décidé de changer la sanction prévue (un an d'autorisation d'arbitrage sans pouvoir avoir la responsabilité d'une compétition) en un avertissement.

Le fait de n'avoir pas une Commission de Discipline conforme a obligé cette décision ; le prochain Comité Directeur devra veiller à la constitution de celle-ci selon les lois et règlements afin d'éviter toute contestation d'une décision disciplinaire dans l'avenir.

Nicolas JONETTE, CTR, signale que des modules pour la lutte contre la violence sous toutes ses formes ont été mis en place ; la violence verbale en fait partie et doit faire l'objet d'un rapport à la FFTA. Lui faire remonter l'information quand des faits se produisent.

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE n°3

Cet extrait est à présenter, pas à donner au Président du club. Celui-ci doit vérifier que le papier présenté est bien au nom de la personne, et vérifier la date. Un casier vierge comporte simplement une grande barre en travers de la zone de mention.

Chaque cadre (entraîneur, assistant, ... mais aussi toute personne désirant entrer dans une formation) doit le présenter. Le Ministère pourra faire des vérifications directes.

A noter : extrait n° 3 : il s'agit seulement d'infractions graves : crimes et délits 2 ans et + d'emprisonnement ou demande de mention par le tribunal, certaines déchéances, interdiction d'activité au contact habituel de mineurs
Chacun peut se procurer son propre extrait de C.J. gratuitement par internet (plus rapide que par courrier)
Il sera bon que le Président de club note sur la fiche de renseignement la date de la présentation du document.

REPRISE DANS LES CLUBS

Il est difficile de faire le point à ce jour. Certains clubs n'ont pas pu reprendre leurs activités (Sévérac, Narbonne..) Beaucoup de mouvements se dessinent : archers âgés ou trouvant trop lourde la procédure et quittant les clubs; d'autre part parents se tournant vers les sports individuels au détriment de sports collectifs ou de contact.

Les élections municipales ont fait arriver des élus ne connaissant pas les dossiers et craignant la propagation de l'épidémie. Les Jeux Olympiques n'ayant pas eu lieu en 2020, on ne peut bénéficier de la publicité post-J.O.

Il est demandé aux arbitres d'être vigilants en particulier en salle, bien faire respecter les couloirs de 160cm pour 2 archers. Des clubs ont réfléchi pour améliorer la sécurité : placer d'un côté de la salle les droitiers, de l'autre les gauchers pour éviter le face à face ; perdre des cibles mais donner 1 m par archer ; faire tirer 3 archers par cible (une cible : AB / C ; l'autre : A / CD) pour donner plus de place...

CONVENTIONS POLES, INSEP..

A ce jour, 4 conventions sont revenues sur 9 envoyées. Une convention a dû être refaite à la demande d'une maman qui ne comprenait pas que le club doive signer alors qu'il ne donne pas, et demandait des modifications. La convention modifiée a été envoyée, Didier RAMI attend le retour.

Lionel ALLASIO relancera ceux qui n'ont pas encore fait le renvoi de la convention signée. Il remarque que le CRTAO soutient beaucoup ces Jeunes, souvent ils ont aussi des aides des CD et des clubs. Si les conventions ne conviennent pas à certains, ils peuvent aussi ne pas signer. L'aide prévue servira à d'autres actions.

On recevra les premières factures des Pôles fin septembre. Les Pôles seront avertis si certains archers ne sont pas pris partiellement en charge en raison de l'absence de la convention.

- INSEP : le cas est prévu dans la convention que les archers qui ont un contrat professionnel ne sont plus pris en charge. Or, la FFTA œuvre pour obtenir des contrats professionnels aux archers de Haut Niveau. Les salaires sont souvent aux alentours du SMIC, et les archers donnent beaucoup de temps à l'entraînement. Il serait bon de voir avec la responsable à la FFTA pour connaître les besoins des athlètes d'Occitanie, car l'INSEP et la vie en région parisienne sont très chers. Le Comité Directeur vote le maintien de la subvention (2000€) à Mélanie GAUBIL pour l'année 2020-2021.

ASSEMBLEE GENERALE A LAVALETTE (11)

La salle de plus de 1000 m2 pourra convenir, si l'épidémie de coronavirus permet sa réouverture : elle est actuellement fermée jusqu'à fin octobre. Didier RAMI ne désire pas annuler la réservation, espérant que nous pourrions faire voter AG en présentiel. Mais il faut prévoir que l'autorisation préfectorale ne soit pas donnée pour la réouverture, et Frédéric DESPLATS et Pierre PERUZZETTO ont examiné les possibilités pour une AG en visio.

Ils proposent le vote électif par correspondance, qui serait à préparer à l'avance. Il faut un logiciel agréé par le Ministère : Bélénios est proposé, qui semble avoir des garanties sérieuses : 10 ans d'existence, tout le monde peut voir qui a voté, possibilité de changement de vote avant la clôture (le dernier vote seul compte), il est impossible de voter pour plus de candidats qu'il n'y a de postes, le décompte des voix, électronique, est fait de façon anonyme.

Dans des statuts prévoyant un scrutin plurinominal, cela éviterait des personnes devant vérifier le nombre de bulletins, puis le nombre de voix sur chaque bulletin, puis le décompte des voix pour chaque candidat. Tout cela en respectant les règles sanitaires. Rappel : en 2017, le dépouillement avait pris 5 à 6 h, et il y avait eu des erreurs.

Il y aurait un vote informatisé à l'avance, possibilité de voter sur une période de plusieurs jours et qui permettrait la proclamation des résultats lors de l'AG (si elle peut être en présentiel) et la réunion immédiate du Comité Directeur pour présenter le Président à l'AG..

Philippe MICHELUTTI rappelle qu'il faut une **Commission Electorale** pour la vérification des différentes opérations de vote.

Le principe du nombre de voix différent selon les clubs pourra être résolu en donnant autant de « bulletins » de vote qu'il y a de voix, en les numérotant pour un même club X : X1 X2 X3 ... Comme sur papier, l'électeur représentant son club (le Président) devra cocher les noms sur son bulletin X1, puis sur son bulletin X2..., mais il n'aura pas à vérifier si le nombre de candidats choisis est bien au plus égal à celui des postes.

Le même procédé sera utilisé pour les délégués d'Occitanie à l'AG élective de la FFTA.

Vote de la proposition : 1 non, 1 abstention : le principe est adopté ; Frédéric et Pierre travailleront à la mise en place, et communiqueront à Didier RAMI toute pièce permettant de demander aux instances compétentes la validation du logiciel pour les votes.

Gisèle GALLET est chargée de faire un appel pour :

- Constitution de la Commission Electorale
- Candidatures au CRTAO
- Candidatures pour les délégués de la FFTA ; et de joindre le calendrier électoral, avec annonce de l'AG à Lavalette le 14 novembre après-midi.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier : Jackie RACINAIS signale l'annulation de 3 compétitions, et pense que ce n'est qu'un début, d'autres suivront certainement si la situation sanitaire ne s'améliore pas fortement.

Formations : Nicolas JONETTE a annulé la formation Entraîneur Fédéral de Montpellier (1 candidat)

Celle de Toulouse se fera avec la participation de David ANCEL et de Howard CATHERINE.

Elle sera partie en présentiel, partie en formation à distance par le logiciel Zoom (qui sert beaucoup en Education Nationale), dont le suivi.

2 formations passerelles de E1 vers EF auront lieu : à Toulouse et à Montpellier.

Il est remarqué que l'avis met l'accent sur les obligations pour suivre la formation E1-> EF, au lieu de donner les avantages à suivre cette formation complémentaire se terminant par un examen : c'est un choix.

- Des formations continues seront programmées pour les entraîneurs.

Additif : Nicolas JONETTE a contacté les CD qui doivent signaler pour le 30 septembre au plus tard leurs besoins en formation d'Assistants Entraîneurs. (les Cd doivent les faire connaître à Nicolas.

D'autre part, un CQP TS (Technicien Sportif) est en formation.

Bureau et stockage à Montpellier

La Maison de Montpellier demande la possibilité de récupérer le bureau et une salle de stockage : oui pour libérer un local de stockage (1 est plein, les 2 autres presque vides) ; en ce qui concerne le bureau, le prochain Comité Directeur statuera s'il veut le garder ou pas.

Demande de subvention

Un club, qui a déposé ses statuts en préfecture, demande une subvention à Hérault Sport. A cette date, aucune demande d'affiliation n'est parvenue à la FFTA. A moins d'une évolution dans les prochains jours, le CD34, dont l'avis a été sollicité par l'organisme, répondra qu'il ne connaît pas cette association..

Fin de la visio-conférence : 19 h 30

Prochaine réunion proposée : en présentiel, fin octobre à L'Union